

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

macie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données

actère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

92788

Déclaration de Maladie : N° S19-0001488

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 103418 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : KACIHI HICHAM Date de naissance : 13/12/71

Adresse : TAHAR BI'TUELLE

Tél. : 06 62 22 24 98 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Omar BENNOUINA
Médecine Générale
Rue 65 N°53, 2^e Etg Passage Prince
Ettaâouine H. Hassani - Casablanca
Tél: 0522 90 98 07

Date de consultation : 20/11/2021

Nom et prénom du malade : HICHAM KACIHI Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Depression

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 29/11/2021

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20 21	C	-	150,00	Docteur Omar BENNOUFA Médecine Générale Rue 65 N°53, 2 ^{me} étage Passage Prince Ettâouine H. Hassan Casablanca Tél.: 0522 90 98 07

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
L'ARMAMENTAIRE SUPÉRIEUR Lyon - CHABROLLE 16 Téléphone : 05 22 95 01 16 01835298000083	2021	477,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

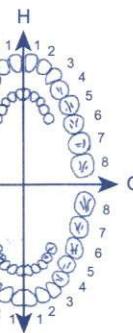
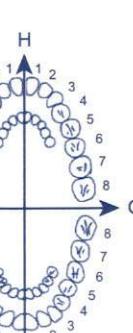
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX
D 00000000 35533411	B 00000000 11433553			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Omar BENNOUN

Médecine Générale
Echographiste

Diplômé d'Echographie Générale
de la Faculté de Médecine de Montpellier, F

Ex. Médecin des F.A.R
Attestation de D.I.U

الدكتور عمر بنونة

الطب العام

دبلوم في الفحص بالصدى

من كلية الطب بمونبليي بفرنسا

طبيب سابق في القواة المسلحة الملكية

شهادة في وضع اللوب - العملية الصغيرة

23,70

Casablanca, le 20/11/21

Mu HICHAM KACIHI

23,70 * 06

Toux en ST 10 mg
1cp x 2/j

23,70

23,70 * 04

Perte de ST 1cp/j

477,60

le mo

PHARMACIE SUP ANFA
Dr. Mouahida CHABACH PHA
Rue d'Alzemmou, Hay Hassani
Tél: 05 22 95 01 16
Fax: 05 22 35 29 8000083

23,70

Docteur Omar BENNOUNA

Médecine Générale

Rue 65 N°53, 2^e Etage Passage Prince

Ettaâouine Hay Hassani - Casablanca

Tél: 05 22 00 93 07

الثاني - ممر برانس - التعاون - الحي الحسني - الدار البيضاء - هاتف

age - Passage Prince - Ettaâouine - Hay Hassani - Casablanca - Tél. C.

En cas d'Urgences : 06 64 04 38 25 في حالة الإستعجال:

23,70

GlaxoSmithKline Maroc

Aïn El Aouda

Région de Rabat

PPV: 83,70 DH

ID: 647617
6 118001 140237

GlaxoSmithKline Maroc

Aïn El Aouda

Région de Rabat

PPV: 83,70 DH

ID: 647632
6 118001 140237

GlaxoSmithKline Maroc

Aïn El Aouda

Région de Rabat

PPV: 83,70 DH

ID: 647532
6 118001 140237

GlaxoSmithKline Maroc

Aïn El Aouda

Région de Rabat

PPV: 83,70 DH

ID: 646976
6 118001 140237

23,70

23,70